



## COMPTE RENDU FNEC-FP FO 86 - F3SCT-D 86 du 14-12-2023

En présence de l'IA-DASEN, IEN-A, SG, ISST, Conseillère Prévention, FO, FSU, UNSA

Cette instance s'inscrit dans un contexte une nouvelle fois plus qu'éprouvant. Les faits de violences, de menaces, d'insultes envers les personnels augmentent en nombre et en gravité. Tout cela semble hors de contrôle. **FO a déposé un Registre Danger Grave et Imminent pour une situation d'école particulièrement grave**. Voilà le contexte.

Deux déclarations liminaires sont lues (FO et UNSA), **7 avis** (4 FO, 2 FSU, 1 UNSA) **ont recueilli un vote unanime** des représentants des personnels (lire en PJ).

### Sommaire :

**RASED / Ecole inclusive / RSST ou Fait d'établissement / Registre Danger Grave et Imminent saisi pour une école / Réponses de l'employeur / Visite d'une école Quartier Politique de la Ville / Sécurisation des locaux**

FO pose ses revendications en rapport à la crise généralisée que nous traversons : les personnels sont de plus en plus menacés, malmenés, quand ils ne sont pas assassinés mais le ministre déroule sa propagande médiatique qui cache en réalité la **suppression de 2500 postes** à la prochaine rentrée. **A croire que la fiche de poste consiste à briser le moral des troupes !**

**Des personnels en plus, des postes en plus, des effectifs légers sont les seuls moyens de redresser la barre, mais Attal nous les refuse et privilégie des réformes rejetées de tous :**

- la réforme des lycées pro fait perdre 6 semaines de cours aux élèves,
- des groupes de niveaux à la fois reconnus inefficaces (note du laboratoire IDEE/J-PAL) autant que dangereux au lycée, surtout quand ils justifient la suppression de certains cours,
- les stages de 2 semaines obligatoires en 2<sup>nd</sup>e en « observation en milieu professionnel » qui, à défaut de pouvoir être réalisés (550 000 élèves à placer en juin), devront être remplacés par un stage « Service National Universel » - à l'armée, donc...
- il s'agit encore de l'acte 2 de l'école inclusive et de la suppression des établissements médico-sociaux spécialisés,
- la réduction du nombre d'AESH toujours sans vrai statut avec une vraie grille indiciaire ni un vrai salaire,
- le gel de la valeur du point d'indice annoncé pour 2024 ravira les personnels, mis au pied du mur dont ils verront bien les briques : « pour perdre moins, malgré la hausse du coût de la vie, travaillez plus et soyez les rustines de PACTE ! »

## RASED

Dans la Vienne, les personnels RASED itinérants (Réseau d'Aide au 1<sup>er</sup> degré) ont reçu la demande de **ne plus se déplacer sur les écoles** du fait que les enveloppes de remboursement des frais de déplacement sont vides !

**Ces personnels se mobilisent actuellement** avec une intersyndicale SNUDI-FO 86, Snuipp FSU 86 et Se-UNSA 86 pour revendiquer que les enveloppes soient abondées ! Interrogé en CAPD du 11 décembre à la suite d'une déclaration commune des syndicats, le DASEN a balayé le problème d'un revers de main [>>> lire ici <<](#)

**FO a déposé un avis sur ce point dans l'instance**, et s'inscrira avec l'intersyndicale sur toute mobilisation élargie sur ce sujet jusqu'à satisfaction des revendications !

Refuser l'intervention de ces personnels spécialisés est générateur de préjudices pour la santé ! Celle des élèves en besoin, celle des enseignants en demande d'aide, celle des personnels RASED mêmes dont la mission est rendue vide de sens ! S'étonner que le nombre de candidatures au CAPPEI soit en baisse est surprenant...

## Ecole Inclusive

Quand FO souligne le nombre incroyable de RSST concernant des problèmes d'élèves au comportement perturbateur, le DASEN répond qu'il y a en effet un nombre de situations de plus en plus préoccupantes, mais non liées à l'inclusion, puisqu'il ne s'agit pas d'élèves porteurs de handicap...

Le ministre arme donc ses DASEN d'éléments de langage de toute mauvaise foi pour maintenir le cap de ses réformes : **après avoir réduit tous les organismes de diagnostic** (les RASED en sont un, le CMPP un autre...), notons que la MDPH applique des consignes de l'ARS, demandant de **revoir à la baisse l'octroi des notifications** et que les délais de traitement des demandes sont colossaux puisque la MDPH accuse un **retard de près d'un an** de traitement des demandes !

## RSST / application « fait d'établissement »

Le DASEN s'interroge sur l'utilisation des RSST, inadaptés selon lui à certaines situations.

FO rappelle dans l'instance que **l'application « fait d'établissement » n'apparaît dans aucun texte de législation du travail** (code du travail, code de la fonction publique, etc...) alors que **le RSST oui, étant même le seul outil à valeur juridique** (recevable par un tribunal, donc) qui dégage la responsabilité de l'agent et renvoie à celle de l'employeur, seule entité en charge de garantir des conditions de santé pérennes à ses salariés et aux usagers.

De plus FO rappelle que l'application « fait d'établissement » n'est pas accessible aux adjoints d'une école, ce qui démontre le caractère artificiel de ce pseudo outil d'alerte. Le DASEN confirme qu'il est adapté à un cheminement par voie hiérarchique. FO rappelle que le salarié alerte son employeur d'un risque pour sa santé par le RSST qui n'est pas « caché » à son supérieur hiérarchique IEN, puisque celui-ci en est aussi destinataire.

**FO appelle les collègues à ne pas se laisser déposséder de leurs droits !  
Contactez le syndicat.**

## Registre Danger Grave et Imminent (RDGi)

FO a saisi, le vendredi 8 décembre, le RDGi pour protéger une équipe de PE et surtout la directrice, victimes de menaces mises à exécution. La prise en compte rapide de la situation par l'IEN, **prévenue par les RSST des collègues**, a permis une intervention des forces de l'ordre.

L'ISST a rappelé que le RDGi peut être saisi par un représentant F3SCT au nom des collègues (ce qui **a été fait par FO** dans cette situation) mais aussi par l'agent lui-même, n'ouvrant pas le même processus de traitement.

**Ce RDGi permet d'appliquer le « droit de retrait »** sous couvert que quitter son poste ne mette pas en péril d'autres personnels ou usagers laissés face au danger.

Saisi par un représentant du personnel, il impose une **enquête immédiate dans les 24h**, menée par l'auteur et l'administration le lundi 11 décembre. Elle a ici permis de recueillir les témoignages des personnels, de l'IEN, et **de dresser conjointement avec eux la liste des préconisations pour sécuriser** le terrain.

Recevant la liste, **le DASEN n'en a retenu que deux** : accorder la protection fonctionnelle aux personnels s'ils la demandent, et inciter la gendarmerie à maintenir sa vigilance. Les autres ne sont pas adaptées d'après lui du fait qu'« il faudra d'abord voir avec l'IEN et les collègues ce qui fait sens pour eux »...

**FO n'a eu que le temps d'indiquer qu'elles avaient été proposées justement en concertation avec l'IEN et les collègues**, car **le DASEN partait pour rejoindre une autre réunion, et n'avait pas plus de temps pour le sujet...**

**On apprécie toujours le tact et l'importance qu'on porte aux menaces sur la vie des collègues...**

**La situation s'étant aggravée depuis** (une inscription « vous êtes morts » et des dessins de têtes de morts ayant été découverts sur les murs de l'école), **FO a aidé les collègues à faire valoir leur droit de retrait pour le lundi 18 décembre, à l'ouverture de la grille**. Alors que la réactivité de l'IEN a été sans faille, le DASEN tarde encore à cette heure à prendre en compte les préconisations d'enquête de FO, formulées sur la base des demandes des personnels.

**FO déplore que la posture du DASEN ait d'abord été de dédaigner ces préconisations, de bon sens et en vue de protéger les collègues, qui ont passé de fait un week-end plus qu'éprouvant au lieu de prendre la mesure de l'urgence plus rapidement en compte !**

## Réponses de l'employeur aux RSST / RDGi / Protection fonctionnelle

3 avis ont été votés à l'unanimité sur ce point : les réponses apportées aux alertes ne sont pas assez explicites ! Les représentants du personnel doivent être informés des mesures concrètes proposées aux personnels en détresse.

Concernant la **protection fonctionnelle**, FO a remercié que les demandes des collègues, devenues nombreuses, soient acceptées régulièrement. Importance non négligeable du fait qu'**elle couvre juridiquement un agent, mais aussi ses ascendants, ses descendants et même ses proches, sur un très long terme (plusieurs décennies)** des suites d'une situation liée aux fonctions.

INFORMEZ-VOUS SUR CES QUESTIONS AUPRES DU SYNDICAT : INSCRIVEZ-VOUS AUX JOURNEES DE FORMATION SYNDICALES « Ma santé en danger au travail » !

## Rapport de visite sur une école placée en Quartier Politique de la Ville (QPV)

La F3SCT-D 86 a réalisé une visite d'établissement dont le compte rendu et les préconisations ont été restitués au DASEN. Son attention a été attirée sur le dévouement sans borne des personnels entendus lors des auditions.

Les représentants des personnels ont aussi insisté sur les conditions de travail éreintantes et le cadre de travail en toute insécurité auxquels les collègues sont confrontés. **FO a pris soin de rappeler au DASEN qu'il avait refusé notre demande** en instance de carte scolaire **de laisser les postes PDMQDC** (1 enseignant en surnuméraire) sur les écoles QPV de Poitiers, **ce qui est jugé « catastrophique » unanimement par les personnels qui ont témoigné.**

Il lui a aussi été remonté le problème des effectifs : n'étant pas en Education Prioritaire, pas de dédoublement, donc des classes à +/- 25 élèves avec de très nombreuses situations de difficultés sociales, comportementales, et cognitives.

**FO a demandé au DASEN qu'il fasse remonter au ministre la demande des collègues des écoles QPV de pouvoir donner l'étiquette REP à une école rattachée à un collègue non REP.** Le DASEN s'est engagé à le faire. Cette question est toujours sans réponse malgré les annonces, depuis plusieurs années, à avancer sur ce problème qui prive des écoles, en réel besoin, de moyens adaptés à leur profil.

FO a précisé également que ce rapport de visite concernait une école mais qu'il fallait le recevoir comme **faisant foi pour toutes les autres écoles QPV du département** et que toutes devaient avoir des moyens adaptés pour que les collègues puissent travailler en préservant leur santé !

## Sécurisation des locaux : intrusions

2 établissements du 2<sup>nd</sup> degré étaient concernés. Le DASEN indique que lorsque les intrus peuvent être identifiés, un dépôt de plainte est fait, et que les accès ont été davantage sécurisés.

Il ajoute qu'une enquête a été remplie par des établissements de la Vienne pour recenser les différents niveaux de sécurisation des accès et que Vigipirate, même si renforcé depuis l'assassinat de Dominique Bernard, n'a jamais cessé d'être appliqué.

FO intervient pour compléter le commentaire de la FSU sur le fait **qu'il manque cruellement de personnels de conciergerie**, que des lycées laissent encore des possibilités de circulation libre sans aucun contrôle, que l'on agit toujours en réaction et non en prévention des risques. Il faut des personnels ! FO ajoute que c'est aussi dans **la pénurie de personnels de direction en charge de PRONOTE** que se trouvent les causes d'intrusions graves : **si la base n'est pas tenue, il est impossible de vérifier la légitimité de quiconque se ferait passer pour un élève !**

**Nota Bene** : rappelons que **l'accès à un établissement scolaire pour un représentant du personnel ne peut être qualifié d'intrusion** du fait qu'il est habilité à rencontrer les personnels sur leur lieu de travail et à accéder au tableau d'affichage syndical obligatoire sur tout lieu de travail.